

Motion (art. 51 RGC)

A compléter par la Chancellerie lors de la réception du document	Date 26.5.2025	Heure 18h54
Auteur-e(-s) Ted Smith, Président de groupe du PLR		
Titre : Pour une stratégie de développement économique de la commune de Laténa		
Contenu : Le Conseil communal est prié de concevoir et de présenter au Conseil général une stratégie de développement économique pour la commune de Laténa à court, moyen et long terme. À cet effet, il tiendra compte de deux scénarios: celui de la réalisation du pôle de développement économique et celui sans la réalisation du pôle développement économique. Ces réflexions intègrent des notions comme l'attractivité touristique, l'attractivité résidentielle, la durabilité, le développement d'infrastructures, la mise en avant de surfaces industrielles et commerciales, la stratégie du développement économique du canton. Pour la réalisation de cette stratégie, le Conseil communal évalue la pertinence de la création d'une commission "Développement économique de Laténa" pour l'étude de cette question.		
Développement : Lors du processus de fusion, le groupe économie et emploi avait mis en avant les points suivants par rapport à l'attractivité économique de la commune de Laténa dans un tableau SWOT. Les atouts et les opportunités ne manquaient pas. Points relevés dans l'analyse SWOT du groupe de travail (non exhaustif)		
Atouts - Diversité et densité élevées du tissu économique secondaire et tertiaire - Présence de plusieurs entreprises dans le domaine de la microtechnique - Importance du secteur primaire (agriculture et viticulture)	Faiblesses Vulnérabilité actuelle de l'attractivité résidentielle face au développement économique, notamment à la Tène	
Opportunités - Faire de la promotion économique de manière professionnelle - Rendre plus attractif le développement de nouvelles entreprises - Encourager la création de réseaux d'entreprises - Volonté du canton de se positionner comme pays d'innovation - Infrastructures existantes (Innoparc) pour le soutien aux startups. - Le territoire des 4 communes est le meilleur emplacement géographique du canton pour la localisation d'entreprises - Attractivité économique à promouvoir pour encourager le personnel et les dirigeants des entreprises à s'établir dans la nouvelle commune	Menaces Peu de poids économique face aux décisions du canton	

Propositions du groupe de travail « Economie et attractivité »

Sur la base de cette analyse SWOT, une proposition fondamentale a été émise : « Travailler de manière professionnelle pour attirer sur nos communes les meilleures entreprises possibles afin de créer des emplois et d'attirer des contributeurs fiscaux. ».

D'autres propositions plus concrètes ont été formulées :

- Création d'un poste de délégué à la promotion économique
- Développement d'un marketing territorial de la commune
- Organisation de petits-déjeuners/rencontres dans les entreprises

Objet de la motion

Sur la base de ces considérations et d'autres figurant dans le rapport de fusion, il est demandé au Conseil communal de Laténa d'étudier la pertinence de la conception d'une stratégie d'attractivité économique pour la commune de Laténa. Ce concept tiendrait notamment compte de deux scénarios : un avec le développement du pôle économique de La Tène (stratégie à long terme) et l'autre avec le scénario sans le développement du pôle économique de la Tène (stratégie à court et moyen terme). Ces deux stratégies listeraient des mesures favorisant :

- le soutien aux entreprises existantes grâce aux services de la commune en leur faveur
- la mise en réseau des entreprises existantes
- un dispositif opérationnel et flexible pour maintenir un contact permanent avec le Service cantonal de l'économie et répondre à ses demandes et le soutenir dans la réalisation de ses projets
- le développement d'une offre de biens immobiliers en mains privées et communales pour accueillir de nouvelles entreprises et soutenir les entreprises existantes qui correspondraient aussi bien aux domaines d'activités stratégiques du Service cantonal de l'économie qu'à d'autres domaines (artisanat, services, commerces, sièges administratifs, cabinets etc.)
- les bonnes pratiques en matière de RSE.

Pour la rédaction d'un tel rapport, une commission du Conseil général « Développement économique de Laténa » pourrait être constituée selon l'article 131 du règlement général de commune, alinéa 2 qui dit que « Le Conseil communal peut nommer, à titre permanent ou temporaire, toute autre commission qu'il juge nécessaire à la bonne marche de l'administration ». Cette commission pourrait réunir des Conseillères générales et des Conseillers généraux ainsi que des entrepreneurs, des experts du domaine du marketing territorial ainsi que des représentants du Service cantonal de l'économie et d'organisations économiques.

Auteur-e ou premier-ère signataire prénom, nom
(obligatoire) :

Ted Smith

Signature (obligatoire) :



Autres signataires prénom, nom :

Sylvie Gonçalves

Christine Javet

Isabelle Augsburger

Maxime Crelier

Nicolas Würsch

Raphaël Kummer

Charles Constantin

Autres signataires suite prénom, nom :

Rémy Estoppey

Flavio Buschini

Jean-Maurice Ducommun

Samuel Vermeulen